



aquensis sedis

6 septembre 2018

BULLETIN DE LA CHANCELLERIE DE L'ARCHEVÊCHÉ D'AIX-EN-PROVENCE



SOMMAIRE

- 1 - Vie et écrits de Saint Césaire p. 02
- 2 - Saint Césaire dans son temps p. 03
- 3 - Actualité de Saint Césaire p. 05
- 4 - Autour du culte liturgique p. 10
- 5 - Le concile d'Orange II (529) p. 11

Saint Césaire d'Arles Docteur de l'Eglise ?

En novembre 2016, les Evêques de France ont voté à 86 % favorablement pour demander au Pape François, compte tenu du rayonnement de St Césaire d'Arles, d'inscrire celui-ci au calendrier universel de l'Eglise. La Congrégation pour le culte divin poursuit actuellement l'examen de cette demande.

En mars 2018, à l'occasion de l'inauguration d'une exposition sur St Césaire à Rome, M^{gr} Dufour a publiquement évoqué la reprise des travaux pour que St Césaire soit proclamé Docteur de l'Eglise. C'est pourquoi la Conférence des Evêques de France doit se prononcer sur ce sujet en novembre prochain.

P. Hervé Chiaverini, chancelier

I - Vie et écrits de Saint Césaire

Contexte historique	Dates	Événements
	v.470	▶ Naissance à Chalon-sur-Saône
Alors sous l'influence burgonde, la Provence est envahie par les Wisigoths	◀ 476	
	v.488	▶ Clerc à Chalon-sur-Saône
	490	▶ Moine à l'Abbaye de Lérins
	499	▶ Ordonné prêtre par l'Évêque d'Arles, Eone
	502	▶ Décembre : lui succède comme Evêque
	505	▶ 1 ^{er} exil à Bordeaux
	506	▶ Septembre : concile d'Agde
Le roi franc Clovis écrase les Wisigoths à Poitiers	◀ 507	
Les Ostrogoths assiègent et prennent Arles	◀ 508	
	512	▶ Fonde le monastère féminin Saint-Jean aux Alyscamps
	513	▶ Comparution à Ravenne Reçoit le pallium du Pape Symmaque
	514	▶ Juin : Vicaire apostolique de Gaule et d'Espagne
	524	▶ Septembre : concile d'Arles IV
	527	▶ Nov. : concile de Carpentras
	529	▶ Conciles d'Orange II (juillet) et de Vaison II (nov.)
	531	▶ 25 janv. : Boniface II confirme les canons d'Orange II pour l'Eglise universelle (lettre Per filium nostrum)
	533	▶ Mai : concile de Marseille
La Provence passe sous domination franque	◀ 536	
	542	▶ 27 août : mort à Arles après 40 ans d'épiscopat
	883	▶ Restauration de son tombeau
	1508	▶ 1 ^{re} édition imprimée de sermons de saint Césaire
	1546-47	▶ Décrets du Concile de Trente sur le péché originel et la justification (références au concile d'Orange II)
	1853	▶ L'Archevêque d'Aix-en-Provence demande à Pie IX de déclarer saint Césaire d'Arles docteur de l'Eglise
	1937	▶ Le bénédictin dom Germain Morin commence la publication du texte critique des œuvres complètes, avec le soutien financier et personnel de Pie XI.
	1937-42	▶ Nouveau travail sur un éventuel doctorat d'Eglise auprès de la Sacrée Congrégation des Rites.
	1942	▶ Fêtes du 14 ^e centenaire. Dom Morin achève l'édition critique, avec le soutien financier et personnel de Pie XII.
	1964	▶ 3 nov. : Patron secondaire du diocèse d'Aix-Arles
	1969	▶ Au sanctoral propre de l'Eglise de France
	1971	▶ L'institut des « Sources chrétiennes » commence la publication des œuvres complètes traduites en français.
	2013	▶ 15 ^e centenaire de la réception du Pallium
	2016	▶ La Conférence des Evêques de France demande son inscription au calendrier de l'Eglise universelle.
	2018	▶ Exposition des reliques de saint Césaire à Rome.

Les écrits de saint Césaire d'Arles sont en cours de publication par « Sources Chrétiennes » (=SC)

- **Sermons au peuple** : 3 volumes SC 175, 243 et 330 publiés par M.-J. Delage,
- **Sermons sur l'Écriture** : 1 volume SC 447 par Dom J. Coureau (+), restent à publier sermons 106-248
- **Œuvres monastiques** : 2 volumes SC 345 et 398 par Dom de Vogüé et Dom Coureau
- **Traité théologiques** (4)
- **Œuvres conciliaires** (6 conciles locaux)
- **Correspondance, bréviaires, testament spirituel...**

Egalement publiée : la « **Vie de Césaire** » : SC 536 par M.-J. Delage

Soit 7 volumes déjà édités, l'on estime à 5 les volumes restants. La totalité déjà publiée en anglais.

II - Saint Césaire dans son temps

Ce lointain évêque du VI^e siècle, a-t-il encore quelque chose à nous dire, à nous, hommes et chrétiens du XXI^e siècle ? Oui, ne serait-ce parce qu'il fut dans une époque particulièrement troublée, à l'instar de la nôtre, un homme de communication et le défenseur de tous les laissés-pour-compte. Césaire fut véritablement hanté par le sort des déshérités. Or, servir les hommes, cela signifiait ouvrir les portes de son église et de sa cité à ceux que guerres et désastres avaient jetés nus sur les routes, négocier la libération des prisonniers — parfois celle des habitants d'une ville entière — fournir aux personnes déplacées les moyens de regagner leur patrie et aux familles séparées la possibilité de se retrouver. Pour y parvenir, Césaire a pris tous les risques sans tenir compte de l'ethnie ni de la religion. Pour d'autres démunis, les malades, dont il connaissait d'expérience les souffrances et les besoins, il fut le premier évêque d'Occident à faire construire un hôpital et à le doter d'un personnel « spécialisé ». Son autre obsession : l'indigence spirituelle. Comment convaincre les hommes qu'ils sont « le temple de Dieu » ? La société d'Arles vivait alors une profonde crise de civilisation.

La culture classique, gloire et ciment de l'Empire, avait mal résisté à la chute de celui-ci et ne faisait plus que survivre d'initiés. En particulier, l'art oratoire traditionnel ne touchait plus une génération née sous la domination des Barbares. Pour rétablir entre les fidèles et le clergé la communication indispensable à la transmission de la parole de Dieu, Césaire effectua une véritable révolution dans les habitudes de la prédication. Malgré l'opposition des élitistes et des nostalgiques du passé, il décida de parler à cette génération nouvelle un langage nouveau, son propre langage. Les hommes de son temps ne s'y sont pas trompés ; ils ont répandu ses sermons dans l'Europe entière ; et leurs descendants les ont réutilisés pendant des siècles.

Césaire d'Arles est l'un des rares saints de l'Antiquité tardive sur lequel nous possédons un nombre important de témoignages contemporains. Nous les devons notamment aux cinq auteurs de la Vita Caesarii, rédigée peu après la mort de l'évêque, sur les instances de sa nièce, Césaire la Jeune.

Fils de propriétaires gallo-romain des environs de Chalon-sur-Saône, Césaire naît en 470, au moment où va disparaître le dernier empereur romain d'Occident et où la Gaule achève de tomber sous la domination des Barbares. Les pays situés au nord de la Loire sont virtuellement entre les mains des Francs, le Sud entre celles des Wisigoths, et l'Est (des Vosges à la Durance, y compris Chalon) entre celles des Burgondes. Les premiers sont encore païens, les deux autres peuples dominants ont adhéré au christianisme, mais sous la forme de l'arianisme. Dès son enfance, Césaire apprend ainsi la coexistence au voisinage des « hôtes » burgondes, avec lesquels il a fallu partager les terres, les bâtiments et les esclaves

Les années de formation

A 18 ans, contre le vœu de sa famille, il reçoit la tonsure des mains de l'évêque de Chalon, manifestant ainsi sa volonté de renoncer à la vie laïque. Ce n'est encore qu'un premier pas. Deux ou trois ans plus tard, il décide de se consacrer à Dieu sans partage et s'enfuit, à l'insu des siens, jusqu'à l'île de Lérins, qui abrite l'une des plus célèbres communautés religieuses du temps. Il y découvre les beautés de l'office chanté, s'imprègne des textes de la Bible et des pères, notamment des écrits de saint Augustin, et s'initie à la vie religieuse. Le voici bientôt libre de mener une vie presque érémitique et de rivaliser avec les pères du désert. Sa voie semble désormais tracée : ce sera celle d'un ascète et d'un contemplatif. Mais Dieu en a décidé autrement. Par ses mortifications excessives, Césaire a si bien compromis sa santé que son abbé l'envoie, malgré lui, se soigner à Arles, ville de tout temps réputée pour ses médecins.

Nous sommes dans les toutes dernières années du 5^e siècle. Arles, un temps capitale d'empire, n'est plus depuis une génération qu'une ville soumise aux wisigoths. Elle n'en demeure pas moins un centre important, et la vieille aristocratie gallo-romaine y maintient tant bien que mal autour de son évêque, Eone, les traditions humanistes du passé. Consciente des qualités exceptionnelles du jeune moine qu'elle accueille, elle va s'efforcer de lui donner le vernis qui lui manque et de le gagner aux prestiges de la culture classique.

Il semble que Césaire au début, se soit laissé séduire. Il accepte de suivre l'enseignement d'un célèbre rhéteur africain en exil, et abandonne parfois la lecture des

psaumes pour celle de Virgile. Mais voici qu'une nuit notre nouvel étudiant, fatigué, s'endort sur son livre : un serpent lui apparaît alors en songe, occupé à dévorer le bras sur lequel le livre reposait. Intervention divine ou simple cristallisation des troubles de la conscience ? Le fait est que Césaire renonce aussitôt et de façon définitive, aux belles lettres pour revenir à une culture purement religieuse, fondée sur l'étude des textes sacrés.

Les années de formation s'achèvent. Eone a reconnu en lui un parent ; il l'agrège à son clergé, l'ordonne prêtre et l'envoie bientôt comme abbé dans un monastère de la banlieue. Avant de mourir trois ans plus tard, le vieil évêque recommande qu'on choisisse Césaire pour lui succéder. Le voici arraché de nouveau et définitivement cette fois, à la vie monastique. Consacré évêque métropolitain en 503, Césaire est désormais un personnage officiel qui doit compter avec le clergé, la population du diocèse et le gouvernement soupçonneux des occupants.

L'évêque suspect et contesté

Très vite, le nouvel évêque se trouve en butte à de dangereuses inimitiés. Certes, son élection a été ratifiée par le roi Alaric II et par la communauté arlésienne, mais il n'en est pas moins vrai que c'est aux démarches officieuses de son prédécesseur et parent qu'il doit son siège. Pourquoi, disent certains, avoir choisi ce moine, nouveau venu, au mépris des anciens membres du clergé local ? D'ailleurs cet homme est un étranger. Ne serait-il pas à la solde des Burgondes ? C'est ainsi qu'entre 503 et 513 Césaire sera accusé trois fois de haute trahison. Cela lui vaudra d'abord d'être exilé à Bordeaux, ensuite d'être incarcéré et sérieusement menacé de mort, enfin d'être cité à comparaître devant Théodoric. Finalement la confiance du roi fera taire ses accusateurs. Quand à l'attitude de l'évêque face au pouvoir, elle restera toute sa vie respectueuse mais distante, même après 536, sous des rois Francs devenus catholiques.

Le pouvoir politique à vrai dire, n'est pas seul en cause. Césaire a trouvé des délateurs dans son propre clergé et des opposants dans la population, qui a eu beaucoup de mal, les premières années à accepter, la conduite de son évêque. Ce fut le cas notamment en 508, après le terrible siège d'Arles par les Francs et les Burgondes, siège suivi par la mainmise sur la province des « libérateurs » ostrogoths. Ceux-ci avaient ramené en ville, de nom-

breux prisonniers qui campaient dans les basiliques et parvenaient à survivre grâce aux distributions quotidiennes de pains faites par l'évêché.

Un jour, l'intendant prévient l'évêque que, s'il s'obstine, aujourd'hui encore, à nourrir ces hommes au lieu de les envoyer mendier dans les rues, demain il n'aura pas de pain sur sa table. « Qu'on distribue les pains comme d'habitude, répond Césaire ; nous les mangerons ensemble. Si demain il n'y a pas de quoi manger, nous jeûnerons ensemble ; mais aujourd'hui, les captifs n'iront pas mendier par les rues tandis qu'ils nous voient manger ».

Le rachat des prisonniers

Non content de nourrir ces païens et ces hérétiques, ennemis du pays, au risque de condamner les siens à mourir de faim, Césaire dépouille son église pour payer leur rançon. De peur « qu'un homme doué de raison ne perde son statut d'homme libre et ne tombe en esclavage » il vide le trésor accumulé par des générations de fidèles arlésiens, fait vendre tous les objets précieux, les ornements d'argent et « jusqu'aux vases sacrés du temple pour le rachat du vrai temple » tout cela, on l'imagine, au grand scandale des bien-pensants.

La paix revenue, Césaire continue inlassablement son œuvre de libération des captifs. Il envoie des abbés, des diacres et des clercs dans son diocèse et au delà, et se rend en personne jusqu'à Carcassonne pour en racheter. Un jour, alors qu'il est à Ravenne, tout juste innocenté d'une accusation de trahison, le roi Théodoric lui fait don d'un plat d'argent massif d'un poids considérable, le priant « de s'en servir en mémoire de lui ». Sans hésiter sous l'œil horrifié des serviteurs du roi, Césaire fait mettre le plat aux enchères. Mais le roi informé applaudit. Il ne reste plus aux courtisans et aux grands, tant à Rome qu'à Ravenne, qu'à rivaliser de largesse. Césaire pourra avant de quitter l'Italie, libérer et renvoyer chez eux une foule de prisonniers, et en particulier les habitants de la ville d'Orange qui avaient été tous emmenés par les Goths en captivité.

Malgré cette générosité, jugée souvent irresponsable, l'évêque d'Arles laissera son église beaucoup plus riche à sa mort qu'elle ne l'était au moment où il l'avait prise en charge. Dans le domaine de la charité, il prend la responsabilité du présent, et laisse à Dieu le soin de l'avenir.

Les miracles

Le présent le requiert d'ailleurs entièrement. Lorsque des périodes plus paisibles succèdent aux moments de crises, Césaire utilise ces répit pour visiter, de la Camargue au Var, de la Durance à la Méditerranée, les paroisses de son diocèse, un des plus vastes du sud-est de la Gaule. Ces visites pastorales sont un événement pour des populations qui attendent de leur évêque non seulement une protection humaine, mais la preuve qu'il s'agit bien d'un homme de Dieu. Autrement dit, on attend de lui des miracles...

Césaire d'Arles

La Vie de Césaire comporte le récit de vingt quatre miracles accomplis par le saint de son vivant. En trois occasions au moins, il arrête un incendie par ses prières ; une autre fois, il obtient que les sangliers disparaissent des champs de l'évêché, devenus terrain de chasse privilégié des seigneurs de l'époque, au grand dam des paysans. Son bâton pastoral suffit à protéger une propriété de la grêle et de l'orage qui la dévastait. Toutefois plus qu'un thaumaturge, Césaire est un guérisseur. Environ les deux tiers des miracles qui nous sont rapportés concernent des malades physiques ou mentaux.

Voici le plus curieux de ces miracles. Césaire visitait la paroisse de Citaristana. Il se tenait dans la basilique lorsqu'il vit s'approcher de lui une jeune fille, le visage affreusement déchiré. Chaque fois que cette malheureuse mettait le pied hors de la maison, une multitude de corbeaux se jetaient sur elle, lacéraient son visage et toutes les parties de son corps qu'ils pouvaient trouver nues. Bouleversé à la vue de ce visage défiguré, l'évêque fit venir la jeune fille près de l'autel, lui imposa les mains et ayant béni de l'huile, lui en oignit les yeux et les oreilles. Il l'a renvoyé ensuite guérie de ses meurtrissures et, depuis lors elle ne fut plus jamais inquiétée.

Conformément à ce qu'on attend de lui, Césaire accomplit donc des miracles, certains d'ailleurs à son insu, mais l'image que nous percevons de lui à travers sa biographie est celle d'un homme plutôt réticent à leur égard. Il sait trop bien le risque qu'il court à se voir attribuer, une puissance qui n'appartient qu'à Dieu.

Son rôle à lui, tel qu'il le conçoit, est avant tout de faire connaître le message divin. Il en est convaincu, si obsédé qu'aux dires d'un diacre qui partage sa chambre il prêche même la nuit dans ses rêves. Mais comment la prédication était-elle perçue à Arles en ce début du 6^e siècle ? Assez mal. Césaire en fit un jour l'expérience à ses dépens. A peine s'appréta-t-il à parler, après la lecture de l'évangile, qu'il vit l'église se vider. Arles venait de bénéficier d'une succession d'évêques lettrés qui ne craignaient pas de prêcher deux heures d'affilé. Tandis que pour le plaisir délicat de quelques-uns ils enchaînaient les périodes et filaient des métaphores précieuses, les fidèles dans leur majorité, désertaient l'église et fuyaient les discours incompréhensibles. Césaire prit alors deux décisions : d'une part il fit fermer les portes de l'église après la lecture de l'évangile ; d'autre part, il s'engagea à ne pas parler plus de dix à quinze minutes maximum. Plus de longs discours, plus d'allusions littéraires ni de termes recherchés : un langage concret, direct, des comparaisons tirées de la vie quotidienne ; le plus souvent, une explication simple des lectures du jour, accompagnée du rappel constant des vérités fondamentales du christianisme et des obligations morales d'un chrétien. Non qu'il rejette tout recours aux figures de rhétorique, mais il en use sobrement et, même lorsque son public s'y prête, seulement pour mieux toucher son imagination et son cœur. Tant pis si on lui reproche de prêcher dans un langage de « paysan ». L'évêque ne doit-il pas se faire « tout à tous » ? S'il parle simplement, il ne craint pas de proclamer haut et fort les exigences de justice et de charité du christianisme, d'attaquer les coutumes les mieux établies, comme les beuveries, la liberté sexuelle des jeunes hommes et le concubinage.

Autre inquiétude : malgré les apparences, la religion romaine n'est pas morte en Arles, la superstition ancestrale non plus, même chez les chrétiens. A cela s'ajoute la présence d'astrologues et de manichéens dans cette population mêlée à laquelle Césaire ne se lasse pas de rappeler que l'homme est libre et responsable, et qu'il n'y a qu'un seul Dieu, qu'un Christ sauveur.

A ce public fruste et souvent illettré il ne craint pourtant pas de faire confiance, lui recommandant la lecture fréquente de la Bible. « Quand les nuits sont longues, dit-il, y aura-t-il quelqu'un capable de tant dormir qu'il ne puisse lire personnellement ou écouter les autres lire, l'Écriture sainte au moins pendant trois heures ? ». Quel prêtre oserait en demander autant aujourd'hui ?

Voilà ce qu'il prêche, non seulement le dimanche et les jours de fêtes, mais aussi dans la semaine, à l'office du matin et à celui du soir. Et ce n'est pas encore assez pour le feu qui l'anime : le message de Dieu doit être proclamé dans chaque paroisse et dans tous les diocèses. A ses collègues dans l'épiscopat, Césaire rappelle de façon véhémence ce devoir de leur charge et celui de la partager avec les prêtres et les diacres. A cette époque, prêcher est encore le privilège des évêques ; au grand préjudice des fidèles, notamment de ceux qui ne sont pas des citoyens.

Pour lutter contre une coutume criminelle à ses yeux, Césaire va procéder en deux temps : en 527, il fait reconnaître par le concile de Carpentras l'autonomie financière des paroisses, donnant ainsi plus d'autorité aux prêtres qui en ont la charge. Puis en 529, il obtient que le concile de Vaison accorde aux prêtres des paroisses rurales aussi bien qu'urbaines le droit de prêcher et aux diacres, celui, en cas de besoin, de lire aux fidèles une homélie des pères.

D'autre part, soucieux d'assurer la formation d'un clergé dont il accroît les responsabilités au moment où les écoles publiques disparaissent, Césaire fait décider par le même concile que désormais les prêtres logeront auprès d'eux de jeunes « lecteurs » et se chargeront de leur formation. Ces derniers parvenus à l'âge d'homme, pourront choisir entre le mariage et l'entrée dans les ordres. Par ce canon du concile de Vaison, Césaire signait l'acte de naissance des écoles paroissiales et des futurs séminaires.

L'œuvre homilétique, théologique et monastique

Mais en attendant l'effet de ces mesures, comment assurer la diffusion de la doctrine, à commencer par celle du symbole Quicumque dont il reste jusqu'à ce jour le premier témoin connu ? Poussé par un sentiment d'urgence, Césaire va réunir ses sermons en recueils, un sur les grandes fêtes liturgiques, un autre sur les sujets variés de morale, un troisième pour chaque dimanche de l'année. Ces ouvrages, recopiés dans des ateliers de copies arlésiens, il les envoie « jusqu'aux confins du royaume Franc, dans les Gaules, en Italie, en Espagne, ailleurs encore ». Il supplie ses lecteurs de les faire recopier à leur tour « sur parchemin » et de les distribuer autour d'eux.

Leur succès fut considérable. Mais pas plus que Césaire n'hésitait à emprunter largement aux homélies de ses prédécesseurs, à celles de saint Augustin en particulier, il ne se souciait de sa propre survie littéraire. Lorsque son nom tomba peu à peu dans l'oubli, ses sermons furent attribués à l'un ou à l'autre des Pères dont la célébrité avait mieux traversé les siècles. A notre époque, il a fallu cinquante ans de recherches à Dom Germain Morin pour en restituer 238 à leur auteur et depuis, les découvertes continuent.

L'ampleur de l'œuvre homilétique de Césaire et l'importance que l'évêque accordait à la prédication ne doivent pas nous faire oublier ce que nous lui devons dans d'autres domaines. C'est lui qui a rédigé les canons du concile d'Orange de 529, canons auquel le pape Boniface a donné force de loi dans l'ensemble de l'Église, mettant ainsi un terme à une querelle séculaire sur les rapports de la grâce et du libre arbitre. Césaire s'y montre disciple fervent mais mesuré d'Augustin, soucieux d'éviter également les deux écueils de la prédestination au mal et du pélagianisme.

Contre l'hérésie arienne, il a rédigé deux courts traités et multiplié dans la liturgie la formule trinitaire. Nous lui devons par exemple l'introduction du sanctus, sanctus, sanctus à toutes les messes et le *sicut erat in principio*..... à la suite du *Gloria Patri*....

Mais de toutes les œuvres, c'est la fondation du monastère Saint Jean qui fut la plus chère à son cœur. Là, il installa, sous la conduite de sa sœur, puis de sa nièce, une communauté de religieuses, protégées, pour la première fois, par une stricte clôture. Il obtint qu'elles ne dépendent que du Pape, et pour elles, il écrivit la première Règle, conçue spécialement pour des femmes. C'est cette règle que la reine Radegonde choisit pour ses religieuses de sainte Croix à Poitiers.

A l'heure actuelle, l'asile Saint-Césaire se trouve sur l'emplacement du monastère, détruit à la Révolution. Les reliques de Césaire furent dispersées à la même époque. Quelques pièces d'habillement ont quand même été sauvées et se trouvent dans le trésor de l'église de la Major : trois sandales nous révèlent le petit pied de Césaire et probablement sa petite taille ; une boucle de ceinture en ivoire, d'origine égyptienne, semble-t-il, et des restes du pallium, qu'il avait seul le droit de porter en Gaule. Avec deux morceaux de son bâton pastoral, ceux sont les seules traces matérielles qui nous restent de sa vie. Quelques paroisses

en France et une au Canada portent encore son nom ; une statuette reliquaire* et un email nous permettent d'imaginer la permanence de son culte au Moyen-Age. Puis la personnalité et l'œuvre de Césaire tombèrent peu à peu dans un quasi-oubli. C'est le mérite du 20^e siècle d'avoir redécouvert un des saints du passé les plus accessibles aux hommes de notre temps.

Marie-Josée DELAGE

(Histoire des saints et de la sainteté chrétienne)

III - Actualité de Saint Césaire

Pour une théologie du bonheur et de la gloire :

Avec les théologiens gallo-romains Irénée de Lyon, Hilaire de Poitiers, Césaire d'Arles

Originalité d'une tradition théologique

L'ensemble de la doctrine de la foi est la somme de toutes les inventions des chrétiens en butte aux assauts divers et variés, internes et externes, subis au cours des siècles. Il se constitue ainsi dès le début. Ainsi, les Pères grecs, Athanase (295-373), Basile (330-379), Grégoire de Nazianze (329-390), Grégoire de Nysse († 394) mettent en lumière, contre l'arianisme, la Trinité des Personnes et leur égalité éternelle et actuelle à travers l'incarnation du Fils.

Tout en participant à leur combat, les Pères latins ont eu à affronter de plein fouet le côté anthropologique de la foi dans le redoutable problème de la grâce et de la liberté humaine, agité par le moine breton, Pélagie (autour de 350-430), relayé par l'évêque Julien d'Éclane (autour de 380-420). La lutte ici est dominée par la figure d'Augustin (354-430), qui y consuma ses dernières forces, sans parfaitement dominer ses contradicteurs. En particulier, en face de l'obstination de Julien d'Éclane, il durcit les données scripturaires de la prédestination, du péché originel et de la concupiscence.

Aucune des controverses ne s'éteint jamais totalement. En Orient celles-ci se sont développées plutôt du côté des Images (Jean

Damascène, † avant 754). En Occident, l'influence d'Augustin et le relatif échec de sa démarche en ce domaine précis de la grâce en l'homme libre favorisent le rebondissement de siècle en siècle de la question. C'est là que s'inscrit l'importance d'une autre tradition en ce même Occident latin. Nous allons y revenir.

Auparavant revenons à la controverse majeure de l'Occident et à son devenir. Par le raidissement de ses positions sur la grâce et la nature, quels qu'aient été les aspects parfaitement positifs de son enseignement, Augustin, et surtout ses successeurs ont secrété l'augustinisme comme une mauvaise conscience de l'Occident au cœur de ses indéniabes réussites, ou, pour employer l'expression récapitulative de toute cette histoire due au philosophe F.W. Hegel (1770-1831), comme une « conscience malheureuse ».

L'intérêt de cette expression proprement philosophique est de montrer la force finalement culturelle d'une notion originellement théologique. Ces sursauts se manifestent sous les carolingiens à travers les thèses prédestinationnistes de Godescalc d'Orbais (autour de 805-870), plus tard dans le protestantisme, puis le jansénisme avec en particulier, écharde dans la chair (2 Co 12,7) d'un Voltaire, la figure du croyant maladif que fut le génial Blaise Pascal.

La conscience malheureuse, ce besoin de refuser d'être heureux de ce qui rend heureux, ne cesse de se réveiller. Et même elle élargit et épaissit son emprise. A-t-elle disparu de notre actualité ? A-t-elle disparu de notre Église conciliaire ? C'est bien le contraire qui menace et qui conduit largement, comme si par là on pouvait s'en guérir, à évoquer le moins possible la réalité de Dieu, y compris en théologie, par crainte de la réveiller.

Ici donc, ci-dessus évoquée, apparaît la ligne doctrinale de résistance à ce pessimisme latent Moins apparent que les traditions orientales et augustinienes, ce que nous pouvons nommer la théologie « gallo-romaine » n'a pu être dégagée comme telle que par la mise en lumière de plus en plus vive de ses porte-parole au cours du dernier siècle.

Elle s'affirme d'Irénée de Lyon à Hilaire de Poitiers et à Césaire d'Arles pour ensuite se diffuser utilement et sans tapage en toute la théologie. Les œuvres de ces auteurs, non sans l'environnement d'un patient travail de la part des patristiciens, ont désormais atteint le grand public. On peut citer

ici du premier le Contre la gnose (publié en français de 1952 à 1982), du deuxième La Trinité (de 1999 à 2001), les Sermons et les Opuscules du troisième (à partir de 1971). C'est sur elles que nous nous appuyons désormais pour fonder une théologie sans réticence de mieux même que le bonheur, c'est-à-dire de la gloire.

Irénée de Lyon et la gloire de Dieu dans l'homme

Le contraste est fort entre cet intertitre et la conscience malheureuse décelée ci-dessus. Montrons qu'il n'est pas forcé. Venu comme missionnaire de Smyrne, en Grèce ionienne, jusqu'à ce lointain Occident des Gaules, à Lyon, Irénée (autour de 130-200) apparaît comme un aérolithe dans l'histoire du dogme. Comme tel, il est le premier à se dresser contre le mouvement puissant de ces « antichrists » stigmatisés par la Première Épître de Jean qui estiment la foi de la grande Église trop charnelle en son attachement à l'incarnation : « Qui est le menteur, sinon celui qui nie que Jésus soit le Christ ? Le voilà l'antichrist ! » (2, 22).

Premier avatar « de la conscience malheureuse », la Gnose, qui naît dans le christianisme à partir de 150, craint, méprise et rejette la condition de l'homme en la chair. Elle s'en échappe en refusant que Dieu soit le créateur de ce monde mauvais et que le Verbe se soit incarné. Et elle met à la place, en toutes sortes de montages, le pur spiritualisme des parfaits auquel on accède le plus simplement du monde en quittant le Christ et son Église pour n'importe quel « gourou » en n'importe quel groupuscule. Souverainement, Irénée lui oppose la « Règle de vérité que nous gardons » et dont il concentre ainsi la force :

« En gardant cette règle, nous pouvons sans peine, quelques variés et abondants que soient les dres des hérétiques, prouver qu'ils se sont éloignés de la vérité. En effet, presque tous les hérétiques, autant qu'ils sont, affirment bien un seul Dieu, mais ils le changent par leur doctrine perverse, ingrats qu'ils sont envers leur Créateur autant que les païens le sont par l'idolâtrie ».

« D'autre part, ils méprisent l'ouvrage modelé par Dieu, rejetant leur propre salut et s'érigeant en accusateurs farouches et en

faux témoins contre eux-mêmes » (Contre La Gnose 1, 22, 1).

La règle est une vérité prouvée. Examinons la preuve pour examiner s'il s'y infiltrerait le moindre filet de mauvaise conscience à susciter. En voici les arguments.

1 - Tout d'abord, Irénée de Lyon s'interdit, à lui comme à tout homme, de penser quoi que ce soit de Dieu que Dieu ne le lui donne par sa parole, telle qu'elle est reçue dans la Bible et que les « antichrists » ne cessent pas d'utiliser. L'homme ne peut rien donner à Dieu et en ce rien lui viennent tous les dons et la conscience même de tous les dons. Dieu donne tout. L'homme reçoit tout. Cette vérité, elle-même reçue, est comme un refrain qui ponctue toute l'œuvre. La place est nette, frustrante sans aucun doute, mais singulièrement libérante.

2 - En ce rien se bâtit ceci: toute la Bible, en ses mots, en ses livres, en ses contradictions, dans la différence capitale de ses deux moments, l'Ancien et le Nouveau Testament, est, comme telle, don de dons qu'il est conforme à la vérité de prendre en leur totalité et en leur singularité, leur cohérence se manifestant elle-même comme un don. Ainsi Irénée de Lyon relit tout l'Ancien Testament et le Nouveau pour voir, s'il y est dit que Dieu le Père n'est pas créateur et que le Verbe n'a pas pris chair selon les Écritures. Nulle part. Ces vastes enquêtes forment les livres 3 et 4 de l'œuvre et sont caractéristiques de la diatribe irénéenne. Elles communiquent une grande assurance au lecteur. Elles laissent se manifester des différences de style et de proposition et, par là même, un dynamisme inhérent à la réalité mise en action par la parole. Ainsi le même Jésus affirme la positivité de la loi pour le progrès de l'homme, mais empêche cette même loi de se renfermer sur elle-même par le prophétisme qui ouvre un chemin du salut en toutes les infidélités à la loi, manifestant ainsi que l'alliance est capable de sauver l'alliance. Cela débouche comme de source en l'œuvre de ce même Jésus.

3 - La façon de traiter le drame de Genèse 3 est significative. La gravité de la faute n'est en rien ignorée, pas plus que la justice de Dieu dans sa bonté et sa bonté dans sa justice, sans l'union desquelles tout tombe dans l'insignifiance. Mais je conseille à tous ceux que la conscience malheureuse envahit à la lecture de ce qui advint à Adam et Ève de lire la fin du livre 3 sur la récapitula-

tion d'Adam dans le Christ et d'Ève en Marie (chapitres 21 à 23). Ils ne furent que de petits adolescents naïfs et trompés et que leur Père a moins châtiés que déjà associés à la pleine réussite de celui qui est son Fils et leur fils, la chair de leur chair. Comment ne pas s'écrier alors, en cette récapitulation même « *felix culpa* ».

4 - Les gnostiques avaient donc raison de ne pas accorder la moindre capacité à l'homme en sa chair de contacter Dieu. Ils s'appuyaient du reste à satiété sur Romains 8, 8 : « Ceux qui sont dans la chair ne peuvent plaire à Dieu ». Mais ils rataient ce qui suit : « Vous, vous n'êtes pas dans la chair mais dans l'Esprit, puisque l'Esprit de Dieu habite en vous » (8, 9). Ils ont manqué à la vérité en ne reconnaissant pas que la première incapacité de la chair se redouble de l'incapacité pour celle-ci d'empêcher Dieu de venir en elle. Irénée de Lyon, qui n'hésite nullement à tancer vertement ses brebis perdues, notamment lorsqu'il analyse, non sans humour, leurs fantasmagories, sait bien prier pour elles.

5 - Avec Irénée de Lyon, tout s'achemine donc non seulement vers le bonheur, mais vers la gloire, laquelle ajoute au bonheur une dimension de plénitude et de partage. Son message n'est pas seulement théologiquement positif, il magnifie fondamentalement la relation de Dieu et de l'homme, qui est le cœur de la théologie. Deux phrases préparent la formule qui d'un coup a rendu célèbre Irénée de Lyon dans les années 1930. Voici ces deux phrases avant de citer la célèbre formule en son contexte. Il est en premier lieu question de « la gloire de l'homme » aux livres 3 et 4 : « Car la gloire de l'homme c'est Dieu ; d'autre part, le réceptacle de l'opération de Dieu et de toute sagesse et de toute sa puissance, c'est l'homme » (3, 20, 2) ; « La gloire de l'homme, c'est de persévérer dans le service de Dieu » (4, 14, 1). Peut alors s'imposer le renversement saisissant de cette même gloire de l'homme en Dieu même, dans le célèbre passage cité ici en son contexte :

« Ainsi, dès le commencement, le Fils est le révélateur du Père, puisqu'il est dès le commencement avec le Père : les visions prophétiques, la diversité des grâces, ses propres ministères, la manifestation de la gloire du Père, tout cela, à la façon d'une mélodie harmonieusement composée, il

l'a déroulé devant les hommes, en temps opportun. En effet, là où il y a composition, il y a mélodie; là où il y a mélodie, il y a temps opportun; où il y a temps opportun, il y a profit. C'est pourquoi le Verbe s'est fait le dispensateur de la grâce du Père pour le profit des hommes: car c'est pour eux qu'il a accompli de si grandes œuvres, montrant Dieu aux hommes et présentant l'homme à Dieu, sauvegardant l'invisibilité du Père pour que l'homme n'en vînt pas à mépriser Dieu et qu'il eût toujours vers quoi progresser, et en même temps rendant Dieu visible aux hommes par de multiples œuvres de peur que, privé totalement de Dieu, l'homme ne perdît jusqu'à l'existence. Car la gloire de Dieu c'est l'homme vivant, et la vie de l'homme c'est la vision de Dieu » (4, 20, 7).

Nous n'avons donc pas ici une formule isolée, mais la clé de voûte d'une cohérence dont la beauté éclate même littérairement en même temps que la vérité. Mise en présence de cette gloire, la Gnose historique s'est de fait effondrée. Avec ses émules de peu postérieurs, notamment Tertullien (autour de 160-220) et Origène (autour de 180-253), Irénée de Lyon stoppe la première apparition en force de la conscience malheureuse sur les points où elle se manifestait potentiellement la plus dévastatrice, Dieu créateur et le Verbe de Dieu dans la chair.

Retenons deux points de l'évocation de ces débuts de la tradition « gallo-romaine » au IIe et IIIe siècle. D'une part, très vite, et déjà dans le Nouveau Testament (cf. ci-dessus 1 Jean 2, 8), la contestation, complexe, de la conscience malheureuse a été « une porte de l'Hadès » (Mat. 16, 18). Très vite aussi la conscience chrétienne lui a rétorqué en majesté.

Hilaire de Poitiers et la glorification divine de l'homme

La postérité doctrinale de l'auteur du *Contre la Gnose* (Érasme pense que l'œuvre fut écrite en latin) est doublement considérable. D'une part, de la façon la plus lisible, ce livre a été fort cité, surtout par les Pères grecs, et en grec, puis en arménien et en syriaque, en particulier les livres 4 et 5, les plus théologiques. En même temps, jusqu'à la crise arienne au début du IVe siècle,

nombreux sont les docteurs qui poursuivent son action anti-agnostique, comme Victorin de Poetovio († 304). Ce que nous avons appelé la « tradition gallo-romaine », comme nous l'avons remarqué, n'a pu apparaître que récemment par la mise en lumière de ses deux figures les plus marquantes, Hilaire de Poitiers (315-367) et Césaire d'Arles (470-543).

Au 4^e et au 6^e siècle, la Gnose n'est plus un problème. Hilaire y est un des acteurs principaux dans la résolution de la crise arienne. Césaire, quant à lui, intervient de façon décisive dans la querelle de la grâce et de la liberté. Il est très intéressant de constater chez eux deux, œuvrant chacun pour sa part dans les deux grandes questions doctrinales rappelées au début de l'exposé, non seulement la permanence mais la fécondité de la théologie irénéenne de la gloire.

Même si Hilaire ne cite jamais le nom d'Irénée, comme du reste les noms de très peu de personnes en dehors de la Bible et, quelquefois, des hérétiques auxquels il s'oppose, il y a une forte ressemblance en leur façon de concevoir la théologie. La base reste l'impossibilité pour l'homme de connaître Dieu en son intimité, laquelle ne signifie absolument pas que Dieu ne sache et ne puisse se révéler à ce même homme. Ce fondement est posé dans les trois premiers livres de *La Trinité* d'Hilaire de Poitiers. La Bible est cette parole par laquelle Dieu, lui-même, se fait connaître de ce même homme.

Le problème à traiter n'est plus, pour Hilaire de Poitiers, un Dieu créateur et un Verbe incarné, mais l'égalité du Verbe incarné qui est Fils avec le Père, à partir de la négation de cette égalité qui naît de façon très dispersée, du prêtre d'Alexandrie Arius († 336). Quatre livres vont déployer, dans l'Ancien Testament (4 et 5), puis dans le Nouveau (6 et 7), successivement « L'engendrement éternel du Fils » (AT), « le Fils Dieu véritable et non inférieur » (AT), « la divinité véritable du Fils » (NT) et « l'unité de nature du Père et du Fils » (Jean).

Certes, la largeur de cette documentation biblique dépend de celle très

fournie des opposants. En fait elle se double constamment, parce qu'il s'agit sans cesse de miner les références inégalitaires qui ne manquent pas grâce à leurs contraires, volontairement ou idéologiquement oubliées. L'exemple dirimant est la parole du Christ, « Mon Père est plus grand que moi » (Jn 14, 28) qu'il faut avoir l'intelligence de contrebalancer par « Mon Père et moi, nous sommes un » (Jn 10, 30). Le tout est d'arracher des mains des ariens les citations qu'ils faussent sciemment ou par ignorance.

Ce travail, d'abord négatif, permet en même temps, comme chez Irénée de Lyon, de dégager un chemin de glorification dans la connaissance du salut dans la Trinité véritable. Notons tout d'abord qu'Hilaire de Poitiers use beaucoup de ce thème par les mots gloria, glorior, glorificatio (plus de quatre cents emplois). Cette réalité concerne Dieu lui-même, le Christ glorifié en sa mission et l'homme glorifié par lui en elle. Rien ne lui échappe. Voici sommairement les étapes.

1 - Avec l'Ancien testament, on découvre que Dieu n'est pas solitaire ni en lui-même ni à l'égard du monde qui est son œuvre ni de l'homme qui est son image. De plus, il imprime en ce monde et surtout en l'homme un élan de progrès.

2 - Avec le Nouveau Testament, le Père et l'Esprit accomplissent dans le Fils une filiation de l'homme capable d'atteindre de proche en proche une multitude d'hommes. Alors que les Pères orientaux et Augustin appuient la divinité du Verbe y compris en son incarnation sur l'analogie de l'intelligence qui, une en elle-même, pense et parle, Hilaire de Poitiers insiste sur la filiation. La plupart des Pères partent en effet de ce qui est semblable ou le même (ὁμοίός/ὁμός, similis/idem) pour en venir à l'égalité du Père et du Fils, ce qui semble plus conforme à la dignité spirituelle de la divinité. Hilaire, quant à lui, on vient de le voir à propos de la documentation biblique, met en premier l'engendrement et la filiation.

drement et la filiation.

Cette analogie est toute charnelle et, comme telle, elle est souvent absente des débats trinitaires. Et ce qu'il choisit dans l'engendrement et la filiation comme trait d'identité et d'égalité est ceci: un engendreur qui n'engendre pas un engendré identique en nature à lui-même n'est pas un engendreur. A nous d'ajouter pour être bien entendu: cela vaut de la scissiparité des bactéries à la reproduction sexuée d'Adam et Ève à l'image de Dieu.

« Aussi bien, ne faut-il voir là de notre part qu'un rappel destiné à faire comprendre ce qu'est la naissance humaine, non à donner une parfaite illustration de ce qu'est la naissance dans le cas du Dieu Monogène (...) En Dieu tout est vivant, car Dieu est la vie et de la vie rien ne peut provenir que ce qui est vivant. Et la naissance ne se fait pas par dérivation, mais par puissance. Ainsi, comme tout en lui vit et comme la naissance en lui est entièrement acte de puissance, il y a naissance chez lui, mais pas de changement (...) Cet être, en naissant, vivant issu d'un vivant, ne quitte pas sa nature [de Dieu] » (7, 28).

3 - Le Fils prolonge en lui-même, dans son incarnation, sa filiation divine et il en fait bénéficier tous ceux qui croient en lui. Contemplant dans le livre 11 l'Ascension du Christ mort, ressuscité et « assis à la droite », Hilaire de Poitiers y voit accompli ce qui, à travers l'histoire de son corps qui est l'Église, est la glorification de l'homme, dans le Fils de l'homme glorifié le premier:

« Quant au Dieu Monogène, bien qu'il soit aussi homme issu d'une naissance, il n'est plus cependant autre chose que « Dieu tout en toutes choses » (1 Co 15, 28). Cette soumission du corps par laquelle l'élément charnel en lui est englouti dans le spirituel constitue Dieu tout en toutes choses celui qui est aussi homme en plus d'être Dieu. Voilà jusqu'où se hausse cette humanité qui est la nôtre! Quant à nous, nous nous hausserons jusqu'à une conformité

de gloire avec cette humanité qui est la nôtre. Renouvelés dans la connaissance de Dieu, nous serons remodelés à l'image du Créateur » (18, 49).

Quel souffle ! Hilaire de Poitiers ne démérite en rien par rapport à Irénée de Lyon. Ce qui est assez extraordinaire dans la transposition que La Trinité fait du Contre La Gnose est cette permanence du souffle en deux combats notoirement différents, contre les gnostiques, d'une part, contre les ariens d'autre part. En fait, dans un cas comme dans l'autre, est dénotée une persistante répugnance par rapport à la condition charnelle de l'homme. On ne peut en rien imaginer que l'Esprit puisse y agir et y habiter ni que le Verbe puisse s'y incorporer. Cette répugnance irrésistible est à mettre au compte de la conscience malheureuse précisément en ses complications les plus subtiles. La ligne doctrinale des Gallo-Romains a su, au moins en deux occasions, la faire reculer.

Césaire d'Arles et son discernement concernant la prédestination

Une troisième occasion s'est présentée, nous l'avons indiqué dès le début de cet exposé, dans ce qui est devenu une question lancinante dans l'Occident latin. Elle porte, sur le rapport de la grâce divine et de la liberté humaine et surgit au début du V^e siècle. Pélage, un moine, préoccupé de la ferveur spirituelle de ses dirigés insiste tellement sur l'engagement total de leur liberté qu'il en vient à mettre dans l'ombre l'aide que Dieu apporte à cette victoire de l'ascèse.

Chef de file de toute une réaction à cette simplification qui est une falsification, Augustin, que les papes soutiennent, va de toute la force de son expérience spirituelle et de sa science théologique mener le combat, qui se stabilise en un premier temps autour du concile de Carthage de 411, mais sans aller jusqu'au fond qui est Dieu

lui-même en son pouvoir de tout savoir et prévoir en tout et pour tout. La grâce met en cause Dieu lui-même en sa prescience et sa prédestination universelles.

Un siècle plus tard les débats durent encore et se précisent en la pointe d'aiguille de *l'initium fidei*, du « comment commence-t-on à croire ? » ou plus dramatiquement du « Qui croit ? l'homme de lui-même ? Dieu en lui et avec lui ? Mais alors est-ce lui qui croit ou Dieu ? le Dieu qui prévoit tout et prédestine tout ? ». L'enjeu est immense et, à première vue, non jouable. Pour toutes sortes de raisons, c'est dans la Provincia, notre Provence, que le débat s'élève de la façon la plus vive. Césaire, qui exerce le primat honoré du célèbre pallium en celle-ci, est amené à s'en occuper. C'est au second concile d'Orange (3 juillet 529) qu'une quinzaine de canons, quasi tous tirés des traités d'Augustin, dirime le problème de la façon suivante :

1 - *L'initium fidei* appartient à Dieu qui donne aussi à l'homme d'être libre en cet engagement.

2 - Il y a une prédestination pour le bien selon tout le projet salvifique de Dieu pour l'homme.

3. Il n'y a pas de prédestination au mal. Un vrai jugement de Salomon ! En voici le coup d'épée dans la « Conclusion » que Césaire lui-même a rédigée pour le concile d'Orange : (3 juillet 529)

« Innombrables sont les témoignages des saintes Écritures qu'on pourrait citer pour prouver la grâce. Le souci de la brièveté les a fait omettre; à vrai dire, beaucoup de textes ne seront pas utiles à qui un petit nombre ne suffit pas. Nous croyons aussi, selon la foi catholique, qu'après avoir reçu la grâce du baptême, tous les baptisés peuvent et doivent accomplir, avec l'aide et la coopération du Christ, tout ce qui concerne le salut de leur âme, s'ils veulent fidèlement y travailler.

Non seulement nous ne croyons pas que certains hommes soient prédestinés au mal par la puissance divine, mais s'il était des gens qui veulent croire

une telle horreur nous les condamnons avec toute notre réprobation [*tantum mali credere velint cum omni detestatione illis anathema* ce mot n'apparaît qu'une seule fois dans tout le document *dicimus*].

« Nous confessons et nous croyons aussi pour notre salut que, dans toute bonne œuvre, ce n'est pas nous qui commençons et qui sommes ensuite aidés par la puissance divine, mais que c'est lui, sans aucun bon mérite de notre part, qui nous inspire et la foi et l'amour pour que nous recherchions fidèlement le baptême et qu'après le baptême nous puissions accomplir ce qui lui plaît » (DENZINGER 1964/25, p. 137).

Voici trois brèves remarques sur ce texte :

1 - Le jugement lave Augustin de tout prédestinarianisme véritable. Ses excès, bien répertoriés par ailleurs, sont noyés dans la bienfaisance générale de sa doctrine complaisamment citée. C'est aussi le seul « anathème » de tout le magistère porté contre la prédestination au mal. Le Concile de Trente lui-même ne le reprend pas. Et le pape Boniface II (530-532), en son approbation d'Orange II n'y fait point allusion. En un sens, Césaire porte seul toute la responsabilité et l'honneur d'une définition de l'unique prédestination pour le bien.

2 - En fait, il a avec lui la théologie gallo-romaine. Il serait utile de montrer plus au large que sa « détestation » concernant la prédestination au mal, qui n'a d'égale que celle qu'il réserve aux manichéens, s'enracine dans une fidélité à Irénée de Lyon et à Hilaire de Poitiers. Tout commençant selon lui en Dieu, Césaire n'a aucun mal à sortir du traquenard de *l'initium fidei*. On connaît en outre son souci pastoral de faire lire - ou se faire lire - toutes les Écritures à tous les chrétiens, et ses innombrables sermons sur les péripécies y compris les plus étranges (je songe à celle du fer de hache tombé dans l'eau en 2 R 6, inspirée par Irénée, 5, 17, 4) attestent une fidélité à ses

devanciers en ce domaine non plus seulement à l'adresse des lettrés égarés, mais pour l'amour paternel de tout le peuple qui lutte de toute manière contre le mal pour vivre du salut.

Césaire pratique aussi avec brio la diatribe par les contraires. Il ne se sert que de celle-ci dans le petit opuscule sur la « Nature et la grâce », annulant les citations pour et contre l'une par l'autre en un plaisant jeu de quilles d'où ne ressort en final rien sur le fond sinon l'essentiel « Ô abîme en leurs richesses de la sagesse et de la science de Dieu ! » (Rm 11, 33).

Certes, le vocabulaire de la gloire cher à ses deux prédécesseurs, au moment où nous en sommes des recherches sur Césaire, ne semble pas s'imposer à lui. Il est trop - peut-on l'être trop ? - occupé de la conversion de son peuple. Ainsi, son commentaire de l'Apocalypse, très original, ne traite nullement de l'eschatologie, mais du combat de l'Église, dans le monde et surtout en elle-même, et, là même, de sa victoire. Seule une doxologie des dix-neuf chapitres évoque la « gloire » (IV). Et le dixième chapitre s'achève ainsi; « 'Marqués dès l'origine du monde', parce que dans la prescience de Dieu, à l'avance, l'Église a été prédestinée et marquée. Que Dieu lui-même daigne s'en porter garant! »

3 - Dom Germain Morin, moine de Maredsous, rassembleur de 1898 à sa mort, en 1946, de deux-cent-trente-huit sermons de Césaire, a publié un article dans les Echos de saint Maurice pour le XIV^e centenaire de sa mort (supposée, 542) de leur publication originelle. Il y explique pourquoi cette lumière du 6^e siècle chrétien a disparu dans l'entretemps. Deux raisons s'imposent: la déshérence de la Provence franque dans les trois siècles suivants sous les incursions sarrasines, mais aussi l'humilité éditoriale du primat. C'est ainsi que le concile d'Orange (529), avec

sa « conclusion », n'a guère eu d'influence contre la conscience malheureuse prédestinariane qui ne cesse de relever la tête.

La lignée gallo-romaine devient un levain caché, ce qui ne peut signifier en Église sans fécondité à court, moyen et long terme.

Une aide fraternelle pour nos combats actuels

Il faudrait compléter la description de la tradition gallo-romaine de bien des points de vue. Deux seraient à souligner. D'une part, nos auteurs collaborent étroitement avec Rome. D'autre part, ils sont très ouverts aux Orientaux. Contentons-nous de nous poser la question radicale que pose un tel exposé.

Avons-nous dans ces pages raconté une histoire du passé que nous aurions pu rendre plus belle encore? Il faut répondre non. C'est notre histoire actuelle qui vient de revivre pour nous. En effet une constante a manifesté qu'elle ne meurt pas facilement et, au contraire, ne cesse de relever la tête.

En 2016, cette « porte de l'Hadès », la conscience malheureuse aux cent visages, trouble non seulement le peuple de Dieu, mais l'ensemble occidentalisé, et par là quelque peu christianisé, qu'est devenu notre monde. Il est salutaire de resituer toutes les difficultés de notre aujourd'hui, ecclésial et humain, en cette bouche d'ombre. En un sens vrai, cela les éclaire.

Là même s'est manifestée, en nos siècles XX + XXI, une force de résistance dans le peuple chrétien. Certes, Irénée de Lyon, Hilaire de Poitiers, Césaire d'Arles n'ont jamais complètement déserté les intelligences des croyants en celles des historiens de l'Église. Mais c'est vers l'époque de Vatican II, et portant aussi son œuvre, que des Pères inconnus sont venus seconder l'incontournable Augustin : des Grecs, les Cappadociens par exemple, et ce Smyrniote devenu Lyonnais, Irénée. A ce dernier se sont joints, grâce à de justes publications,

de vrais lutteurs de la doctrine renouvelante du Concile. Tout cela se passe aujourd'hui. La conscience malheureuse, c'est aujourd'hui. La ligne doctrinale gallo-romaine, qui peut bien entendu être encore renforcée par d'autres lutteurs décisifs, c'est aujourd'hui. Notre combat est le leur. Modernes avec nous en leur redécouverte, ils n'inventeront rien à notre place, puisque c'est nous-mêmes qui les réinventerions pour les besoins de notre cause. Éditeur de patristique, je ne cesse de le redire : les Pères, dans nos combats et nos victoires, ne sont que des frères, mais de vrais frères.

Avec eux, nous savons qu'il n'est pas vain de chercher à réduire à la raison, toujours et à nouveau, la « porte de l'Hadès ». Avec eux, nous reprenons en Dieu la sagesse et le courage nécessaires en cette tâche de salut mondial. Avec eux, nous pouvons retrouver dans la Trinité, amie première de l'homme, le réalisme d'une ambition divine pour cet homme même : sa gloire, sa filiation, son unique prédestination pour le bien.

P. Dominique Bertrand, s.j.
Sources Chrétiennes, LYON

(Parution en italien dans la Civiltà Cattolica, mars 2018)

IV - Autour du culte liturgique

L'Église garde précieusement la mémoire vivante de ses saints et de leur enseignement. Mais qu'est-ce qu'un saint ? Ce terme recouvre 5 significations en paysage catholique. La sainteté est d'abord la perfection de l'amour qui est en Dieu (1^{er} sens). Cette sainteté est communiquée par la grâce divine, en particulier dans les sacrements : nous devenons saints par cette marque divine (2^e sens).

Il nous reste à réaliser ce que nous avons reçu : c'est l'effort pour vivre les vertus chrétiennes (3^e sens). Parmi les baptisé(e)s, certain(e)s réalisent cette perfection à un degré éminent (4^e sens). Parmi eux, l'Église en remarque quelques un(e)s et, actuellement par canonisation, les proclament saints (5^e sens).

Après la période des Apôtres (âge apostolique) est venu l'âge patristique : sont reconnus comme 'Pères de l'Église' des per-

sonnes réalisant 4 critères : avoir vécu avant le 8^e siècle (début de l'âge scolastique), avoir mené une sainte vie, être un écrivain dont l'œuvre constitue une promotion exemplaire de la doctrine chrétienne, avoir reçu une approbation explicite ou implicite de l'Église.

Afin de promouvoir la mémoire et le culte des saints, différents instruments sont mis au service des communautés chrétiennes. Trois d'entre eux vont retenir notre attention. Il s'agit du catalogue des saints, du calendrier des saints fêtés dans l'Église universelle et des saints proclamés docteurs de l'Église.

Martyrologe romain

Initié par le Pape Grégoire XIII (1572-85) en 1583, le Martyrologium romanum se présente comme le catalogue officiel des saints, bienheureux et martyrs reconnus comme tels par l'Église catholique¹. Il reprend (en les compilant) plusieurs documents antérieurs, dont le Martyrologe (dit) de St Jérôme². Le Concile Vatican II (1962-65) demanda que la prière du peuple chrétien s'appuie en matière de vie des saints sur la vérité historique³.

C'est pourquoi, en vue du Jubilé de l'An 2000, le Martyrologe a fait l'objet d'une révision systématique : elle a été promulguée en 2001. La notice hagiographique de saint Césaire figure au 27 août⁴. En voici le texte :

« A Arles en Provence, [nous fêtons] saint Césaire, évêque, qui, après avoir mené une vie monastique sur l'île de Lérins, ayant accepté contre son gré l'épiscopat, prépara et réunit des sermons pour les fêtes [liturgiques] destinés à être lus par les prêtres pour catéchiser le peuple. Et il écrivit aussi des Règles pour réguler le cours de la vie monastique tant pour les hommes que pour les jeunes femmes⁵ ».

Calendrier sanctoral

L'examen des calendriers successifs des saints fêtés dans l'Église universelle, à savoir le calendrier tridentin réformé par saint Pie V (1566-72)⁶, le calendrier simplifié par Jean XXIII (1958-63)⁷ et le calendrier romain général issu des réformes de Paul VI (1963-78)⁸ laissent apparaître l'absence de St Césaire.

Au cours des travaux préparant la réforme liturgique, la 'commission Piana'⁹ exami-

na l'éventuelle inscription de St Césaire au calendrier sanctoral universel, sans cependant conclure positivement¹⁰. Par contre, le calendrier propre, c'est-à-dire spécifique, à la France, issu des réformes de 1969 mentionne au 26 août la mémoire de St Césaire.

Compte tenu de l'extension de l'influence de St Césaire depuis 1969, M^{gr} Christophe Dufour, actuel Archevêque d'Aix, a présenté une nouvelle demande d'inscription de St Césaire au calendrier universel de l'Église. Cette demande a été approuvée par un vote à une large majorité de la Conférence des Evêques de France le 7 novembre 2016. Elle est actuellement à l'étude auprès de la Congrégation romaine du Culte divin et de la discipline des sacrements.

Docteur de l'Église

Remarquons d'abord que, dans certains propres diocésains du 18^e siècle, St Césaire est célébré comme 'docteur' : il s'agit ici d'un degré liturgique de célébration qui honore ainsi le saint comme enseignant. Par exemple, outre celui d'Arles, les Propres diocésains d'Albi et Lyon (1764), de Nîmes (1782), de Fréjus (1786) mentionnent St Césaire comme docteur. Cette mention s'efface après 1805, pour réapparaître en fin de siècle (1883 Albi, 1884 Soissons...) jusqu'à la réforme liturgique de saint Pie X (1914).

Pour ce qui concerne une éventuelle proclamation de Césaire Docteur de l'Église, les archives diocésaines d'Aix possèdent¹¹ la trace de démarches visant cette déclaration. Une première tentative a lieu au 19^e siècle. A l'époque où Pie IX (1846-78) reprenait ces proclamations, un courrier solennel est adressé au Saint Siège en 1853 dans ce sens. L'argumentaire n'est pas conservé, son absence justifierait le non-aboutissement de la démarche.

Une seconde tentative eut lieu au 20^e siècle. La perspective du 14^e centenaire de la mort de St Césaire (542-1942) conduisit les Archevêques successifs d'Aix, Mgr Roques (1934-40) puis M^{gr} de la Villerabel (1940-44), à soutenir l'effort d'une équipe de prêtres et moines. En effet, ceux-ci souhaitaient promouvoir la connaissance et la célébration de l'Evêque d'Arles, y compris par l'éventuelle proclamation d'un doctorat¹². La Sacrée Congrégation des Rites adressa en février 1938 une méthodologie sur le sujet. En réponse, un mémoire documentaire fût envoyé en février 1941. Les cir-

constances de la guerre et la mort de certains des acteurs éteignirent l'action après les célébrations d'août 1942. Cependant, c'est dans la même perspective que M^{gr} de Provençères (1945-78) fit proclamer Saint Césaire Patron secondaire du diocèse d'Aix-en-Provence et Arles en 1964¹³.

A l'occasion du 15^e centenaire de la remise du pallium à Saint Césaire (513-2013), plusieurs voix se sont élevées pour que ces démarches soient reprises. Le 21^e siècle verra-t-il cette proclamation ? C'est au Siège Apostolique qu'il appartient d'en discerner l'opportunité. A l'occasion d'une exposition sur Saint Césaire à Rome le 23 mars 2017, M^{gr} Christophe Dufour, actuel Archevêque d'Aix-en-Provence, en a souhaité l'aboutissement¹⁴.

P. Hervé Chiaverini

Chancelier d'Aix-en-Provence

¹ : *Martyrologium romanum* (2001), *Praenotanda* nn. 27-29.

² : *Document dont la plus ancienne version conservée est du 8^e siècle, St Jérôme étant mort en 420.*

³ : *CONCILE VATICAN II, Constitution Sacrosanctum Concilium* (1963), § 92 c.

⁴ : *CONGREGATION POUR LE CULTE DIVIN ET LA DISCIPLINE DES SACREMENTS, décret Victoriam paschalem du 29 juin 2001 (Prot. N. 551/00/L), n. 7 page 454.*

⁵ : *Traduction française établie par Mme Marie HUOT, que nous remercions.*

⁶ : *Bulles Quod a nobis de 1568 et Quod primum de 1570, après le concile de Trente (1545-63).*

⁷ : *JEAN XXIII, Motu Proprio Rubricarum instructum du 25 juillet 1960.*

⁸ : *PAUL VI, Motu Proprio Mysteriorum paschalis du 14 février 1969.*

⁹ : *Pie XII, après son encyclique liturgique Mediator Dei de 1947, institua cette commission de réforme en 1948. Elle prépara le document de 1960 simplifiant le code liturgique (cf note 7) et travailla jusqu'en 1962.*

¹⁰ : *CONGREGATION POUR LE CULTE DIVIN ET LA DISCIPLINE DES SACREMENTS, Lettre Prot. N. 12/16 du 10 février 2016, citant SACRA RITUUM CONGREGATIO – SECTIO HISTORICA, memoria sulla riforma liturgica, TPV, p 129, n° 136. Voir Carlo BRAGA, CM, La reforma litúrgica di Pio XII. Documenti. Volume 1 La 'Memoria sulla reforma liturgica', Edizione liturgica 2003, pp 129-130.*

¹¹ : *Archives diocésaines d'Aix-en-Provence, côte 1 G8, dossier Saint Césaire.*

¹² : *Idem, travaux du Père Jules-André JOYEUX (1887-1942) et du frère Marie-Eudes de l'Abbaye de Lérins.*

¹³ : *M^{gr} CHARLES DE PROVENCHÈRES, lettre pastorale du 3 novembre 1964, bulletin diocésain « Eglise d'Aix et Arles », année 1964, page 232.*

¹⁴ : *M^{gr} CHRISTOPHE DUFOUR, allocution du 23 mars 2017 pour l'inauguration de l'exposition St Césaire à Rome. Texte dans le bulletin de la chancellerie d'Aix « Acta Aquensis Sedis » n° 4 (actes 2017) pp 5-6.*

V - Le concile d'Orange II (529)

L'évêque d'Arles a joué un rôle de premier plan dans une question doctrinale, non seulement parce qu'il a donné une réponse éclairée et éclairante, mais aussi parce qu'il a su associer l'Église dans ses diverses parties à ce discernement. C'est la question dite du « semi-pélagianisme ». S. Augustin avait lutté contre le moine Pélage qui soutenait que l'homme pouvait vivre droitement par ses seules forces et que, par conséquent, la grâce du Christ n'était pas absolument nécessaire pour obtenir la béatitude. Cette grâce est, certes, une aide, mais sans plus. C'est là le pélagianisme qui, à travers ses multiples formes plus ou moins élaborées, menaçait de diviser les chrétiens. Il fut condamné par plusieurs conciles locaux africains, excommunié par Rome et finalement rejeté par le concile d'Ephèse (431).

Cette hérésie prit alors une autre forme, celle que l'on appelle le « semi-pélagianisme ». Reconnaisant que la grâce du Christ est nécessaire pour accomplir tout acte bon en vue du salut, la question a été reportée au début de la vie chrétienne : l'homme se dispose lui-même, seul, à recevoir la grâce, et celle-ci reçue au baptême concourt dès lors toujours à la vie morale de l'individu. A l'époque de S. Césaire, la Provence était tentée largement d'être semi-pélagienne, et un concile local (Valence 528) avait même enseigné cette doctrine. C'est là que S. Césaire intervient. Il rédige un projet de réponse à l'enseignement du concile de Valence qu'il envoie au pape Félix IV pour avoir son approbation. L'évêque de Rome lui répond par l'affirmative et sans perdre de temps S. Césaire convoque, comme métropolitain et primat, les évêques de sa province à Orange en 529. Il fait approuver par ce concile local le texte que Félix IV avait accepté et envoie à Rome la prise de position du concile. Le successeur de Félix IV, Boniface II, confirmera la doctrine d'Orange II en 531. Ce magistère d'abord local aura une résonance universelle par l'approbation pontificale, et c'est cette détermination de la foi qui guidera encore l'Église mille ans plus tard au concile de Trente (1545-1563).

En bref, le concile d'Orange II, sous la direction de S. Césaire, enseigne que la grâce du Christ est toujours antérieure à tout acte bon et salutaire, la grâce étant toujours nécessaire pour que l'homme agisse droi-

tement en vue de son salut. La notion de « grâce prévenante », venue de S. Augustin a été appliquée ici au tout début de la vie chrétienne, au tout début de la foi qui sauve.

Outre la justesse de la théologie de S. Césaire, il faut noter l'énergie qu'il a déployée pour la faire partager par ses frères dans

l'épiscopat, le courage intellectuel et moral qu'il a montré pour éviter la division des chrétiens, et le souci constant d'être à l'unisson de toute l'Eglise par sa communion avec l'évêque de Rome. S. Césaire est donc exemplaire à plus d'un titre. Un théologien « puissant » peut par orgueil se tromper ; un intellectuel peut être tenté de travailler seul ; un pasteur peut craindre les

oppositions ; un responsable « local » peut perdre de vue l'Eglise présente dans tout l'univers. L'évêque d'Arles non seulement a eu raison, mais il a su convaincre, il a associé ses confrères, il a été en communion avec toute l'Eglise par le lien avec Rome. Ce témoignage reste valable pour toutes les époques.

Fr. Benoît-Dominique de la SOUJEOLE, o.p.



- St Césaire remettant la règle aux moniales, Staatsmuseum Bamberg -